

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET

Date : ...16 mars

2024.....

INTITULE DE L'ACTION :rencontre festive autour de l'écologie

DEPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) tonelles (1)	712€	Autofinancement	
89€ X 8 tonelles			
Frais de transport (2)		Participation des personnes (4)	
Boissons et alimentation			
Achat de fournitures (3)		Autres financements	718,34
(à détailler)		(à préciser)	
Petit matériel pour plantations et construction de bacs – peinture pour marelles et jeux au sol permanents (cour d'école)	197,35	Recherche en cours (association el'cagette ou recherche de tonelles en prêt	
Petit matériel pour 8 ateliers créatifs et dessins au sol effaçables (espace public)	71,59		
Achat d'un arbre et d'arbustes à planter ce jour là	237,40		
Assurance			
Tracts, affiches			
		Aide demandée au PIC	1000
Taxes (SACEM)			
Divers			
Fanfare - en attente de devis	500		
-			
Personnel bénévole		Bénévolat	
- Groupe chanson et accordéon /cornemuse	500	- Chanson et accordéon / cornemuse	500
Valorisation bénévolat (10hx4X12€)	480	Valorisation du bénévolat	480
SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES			
Financement d'un autre projet (5)			
TOTAL	2698,34	TOTAL	2698,34

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.